

2g

Cliquez sur la flèche pour sélectionner la pièce d'identité que vous souhaitez ajouter. Cliquez ensuite sur le « + » pour l'enregistrer, enfin cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

**Demande de permis de visite**

**Ajouter une pièce d'identité**

Quelle pièce souhaitez vous ajouter ?

Démarche en ligne éditée

**Ajouter une pièce jointe**  
 Choisissez la pièce jointe souhaitée pour cette pièce justificative en cliquant sur le bouton « + ».

**SUIVANT**

2h

Cliquez sur le « + » pour joindre votre justificatif de domicile puis cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la dernière étape.

**Demande de permis de visite**

**Justificatif de domicile**

Ajouter une pièce jointe  
 Choisissez la pièce jointe souhaitée pour cette pièce justificative en cliquant sur le bouton « + ».

**SUIVANT**

2i

Vous pouvez intégrer un commentaire facultatif si vous souhaitez communiquer une information supplémentaire à la direction de l'établissement.

**Demande de permis de visite**

**Ajouter un commentaire**  
 Avez-vous des informations complémentaires à transmettre ? (facultatif)

Votre commentaire

**TRANSMETTRE MA DEMANDE**

### 3. Confirmation de l'envoi de votre demande de permis de visite

La demande de permis de visite est alors transmise à l'établissement pénitentiaire. Un courrier électronique d'accusé de réception de votre demande est envoyé à l'adresse mail qui est enregistrée sur votre compte personnel.

3a

**Demande de permis de visite**

**Votre demande de permis de visite a été transmise.**

Le statut de la demande de votre demande de permis de visite est consultable sur le site [www.penitentiaire.justice.gouv.fr](http://www.penitentiaire.justice.gouv.fr).

Vous pouvez changer l'adresse électronique liée à votre espace personnel via "Mon compte".

**JA COMPREND**

3b

Retrouvez le statut de vos demandes de permis de visite en cliquant sur l'onglet « Permis » dans le menu principal puis sélectionnez « **Demande de permis** ».

**Permis de visite**

Menu principal > Permis de visite > Demande de permis

**Demande de permis**

Si vous rencontrez des problèmes sur le portail :  
 Contactez le support depuis le bouton « **Contact** » dans le menu du site [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)

## La demande de permis de visite se dématérialise

N'envoyez plus vos documents personnels version papier, transférez les directement à la direction de l'établissement depuis le site [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr) et suivez ainsi l'avancée de votre demande.

Portail des Services de l'Administration Pénitentiaire pour les personnes détenues



Les demandes de permis de visite ne concernent que les personnes détenues dont le statut pénal est « **condamné** »

## 1. Accéder à votre espace personnel

Connectez vous sur le site : [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)

OU

Scannez avec votre téléphone portable ou votre tablette le QR code ci dessous :



Cliquez sur le bouton d'authentification « **FranceConnect** ».



## 2. Réaliser une demande de permis de visite

Depuis la page d'accueil du portail de l'administration pénitentiaire, cliquez sur le menu « **Permis** » en haut de page.

Pour réaliser votre demande de permis de visite, cliquez sur « **Demander un permis** ».



2b

Renseignez le numéro d'écrrou et l'établissement pénitentiaire de la personne détenue à qui vous souhaitez rendre visite. Si les informations sont vérifiées, vous pourrez renseigner son nom et son prénom puis cliquer sur « **Suivant** ».

Une liste reprenant l'ensemble des documents que vous devez avoir en votre possession vous est présentée.

2c

Munissez-vous de chaque document de manière dématérialisée afin de pouvoir les intégrer dans la suite du processus. Puis cliquez sur « **J'ai compris** ».

!

L'établissement pénitentiaire pourra vous demander des documents complémentaires.

2d

Indiquez si la demande de permis est pour vous ou un tiers afin de passer à l'étape suivante.

2e

Cliquez sur la flèche et précisez votre relation avec la personne détenue.

2f

Ajoutez votre photo d'identité en cliquant sur le « + ». Une fois enregistrée, cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

!

La photo d'identité doit être récente et de bonne qualité. L'établissement pénitentiaire peut vous demander une nouvelle photo si cette dernière ne convient pas.